

NOMBRE DE MEMBRES

**En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27**

N° ordre : DE-26-23

N° ordre dans la séance :
DE-20260407-05

Date de la convocation :
01/04/2026

Date de la publication :

L'an deux mille vingt-six et le sept avril à 19 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPONT

Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, David TREBOZ, Déborah GLEYZE, Loïc MONTEIRO, Katerina CHAPMAN, Mickaël MOUTOT, Marie-Françoise SONZOGNI, Sylviane GUILLERMET, Nadine BRAVI, Cyril DUBOUCHET, Christelle MARCHAND, Sylvain BOIS, Céline FILIPPI, Anthony DENAERDT, Jade LESAGE, Jean-Luc GIGUET, Franco SALVATORE, Daniel ROSSI, Christelle BOUVIER, Elodie ROY, Alexia CHARRIER conseillers

Absents excusés : Marc MEO (procuration à Nadine BRAVI), Frédéric DI PAOLO (pouvoir à Déborah GLEYZE), Stéphanie TRUCHE (procuration à Céline FILIPPI), Stéphanie CHAMPON (procuration à Jade LESAGE)

Secrétaire de séance : Mickaël MOUTOT

**COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN
– DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune de Culoz-Béon est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain (SIEA). Conformément aux statuts du SIEA, elle doit désigner 2 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

L'article L5211-7 du CGCT prévoit que :

« I. – Les syndicats de communes sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres dans les conditions prévues à l'article L. 2122-7. Par dérogation au premier alinéa du présent I, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués. »

L'article L2122-7 du CGCT prévoit normalement la mise en œuvre d'un scrutin uninominal secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et, le cas échéant, à la majorité relative au troisième tour.

Le vote à main levée est proposé.

Il est proposé que le Conseil municipal désigne 2 délégués titulaires et 4 délégués suppléants au sein du Comité syndical du SIEA ainsi qu'il suit :

N° du délégué	Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
1	Jean-Marc DUPONT	Claude FELCI	Mickaël MOUTOT
2	Marc MEO	Frédéric DI PAOLO	Anthony DENAERDT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de voter à main levée pour la désignation des délégués.**
- **Procède à la désignation des membres du Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain conformément à la proposition ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
Mickaël MOUTOT



Le Maire
Jean-Marc DUPONT

Accusé de réception en préfecture
001-200099406-20260407-DE-20260407-05-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2026

